



## Succession et notaire

-----  
Par Katelo

Bonjour nous avons un notaire pour vendre une maison qui fait partie d une succession peut on prendre un autre notaire pour établir la succession  
Merci

-----  
Par Rambotte

Bonjour.

Aucun notaire n'est "attitré" ni pour une personne, ni pour un bien, ni pour un type d'acte.  
D'ailleurs, un défunt n'a plus de notaire, seul un vivant peut avoir un notaire.

Pour vendre le bien faisant partie d'une succession, il faut quand même au préalable que la succession soit traitée, pour que la mutation de propriété du défunt vers ses héritiers (ou légataires) soit faite.

Surtout si le notaire en charge de la vente n'est pas celui en charge de la succession.

-----  
Par Katelo

Merci